



La Lettre d'information des Partenaires

///// Actualités

Juillet / août 2012

///// Sommaire

- Mesures fiscales
- Le DICJ
- La retraite à 60 ans
- Pays émergents
- Finance solidaire
- Conseil de surveillance

Mesures fiscales à l'étude concernant l'Épargne salariale

Le projet de Loi de finances rectificative pour 2012, présenté en Conseil des ministres le 4 juillet 2012 prévoit, entre autres mesures, une augmentation du forfait social de 8 % à 20 %.

Nous rappelons aux épargnants que cette contribution pesant sur la participation, l'intéressement et l'abondement est **à la charge exclusive de leur employeur. La hausse éventuelle du forfait social n'a donc aucune incidence sur le montant de leur épargne.**

En outre, le projet de loi, actuellement en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, doit encore être examiné par le Sénat : **ses modalités de mise en oeuvre restent donc encore incertaines à ce jour.**

Enfin, quel que soit le devenir de ce projet, l'épargne salariale **conserve un cadre fiscal et social privilégié** pour les entreprises comme pour les épargnants bénéficiaires :

Pour les entreprises

- Les sommes attribuées (participation, intéressement et abondement) sont exonérées de charges patronales, à l'exception du forfait social⁽¹⁾
- Ces sommes sont également déductibles de l'assiette de calcul des bénéfices imposables à l'Impôt sur les Sociétés ou à l'Impôt sur le Revenu (BIC, BNC, BA)⁽²⁾

Pour les épargnants bénéficiaires

- Les sommes investies par le bénéficiaire (participation, intéressement) et l'abondement sont exonérés de charges sociales⁽³⁾ et d'impôt sur le revenu ;
- Les plus-values et revenus de l'épargne sont exonérés d'impôt⁽⁴⁾.

Notons, enfin, que le projet de loi en cours de discussion prévoit également une taxation accrue des stocks-options et de la distribution d'actions gratuites, ainsi que la suppression de la possibilité offerte aux entreprises de constituer en franchise d'impôt une provision pour investissement sur une partie de la participation, de l'intéressement et de l'abondement.

(1) Et à l'exception d'une contribution supplémentaire de 8,2% sur la part d'abondement PERCO excédant 2300 € par bénéficiaire

(2) Sous certaines conditions et hors contribution supplémentaire de 8,2% sur la part d'abondement excédant 2300 € par bénéficiaire dans le PERCO

(3) hors CSG-CRDS (taux en vigueur : 8%)

(4) hors prélèvements sociaux (taux en vigueur depuis le 1er juillet 2012 : 15,5%)

Le chiffre du mois : + 24 %

Ce chiffre reflète la forte progression sur 2011 des versements volontaires des salariés (hors participation et intéressement), preuve de l'intérêt des épargnants pour les plans d'épargne salariale.

///////// Autres actualités

Le DICI remplace la notice d'information



La directive européenne UCITS IV réglementant la gestion d'OPCVM (*Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières*) a instauré le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en remplacement de la notice d'information des FCPE. Les investisseurs bénéficieront désormais d'informations harmonisées facilitant la comparaison des caractéristiques entre différents supports de placement.

[>> Lire la suite](#)

La retraite à 60 ans

Le décret annoncé par le Gouvernement dans l'optique d'un « retour de la retraite à 60 ans » est paru au Journal Officiel le 3 juillet dernier. Ce texte assouplit les conditions de départ en retraite anticipée pour les carrières longues.

[>> Lire la suite](#)

[Et aussi : rappel sur l'augmentation du prélèvement social au 1^{er} juillet](#)

Focus

Analyse Macro

Zone Euro : et demain, quelle dynamique ?

[>> Lire la suite](#)

Émergents : stop ou encore ?

Retrouvez la vidéo-interview de Brigitte Le Bris, directeur Taux internationaux et devises de Natixis AM.

[>> Lire l'entretien](#)

Baromètre finance solidaire

En alliant potentiel de performance et solidarité, l'épargne solidaire ne cesse de croître. En témoignent les 3,55 milliards d'euros d'encours dits « solidaires » enregistrés au 31 décembre 2011, soit une progression de 15% par rapport à 2010. Pourquoi un tel succès ?

[>> Lire la suite](#)



Retour sur le Conseil de surveillance multi-entreprises

Natixis Interépargne a réuni 350 clients, représentants de la direction ou des salariés des entreprises, le 19 juin à Paris, lors du Conseil de surveillance annuel des FCPE multi-entreprises.

[>> Lire la suite](#)